

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – HENAFF – LAMANDÉ – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC - FOURNIS – LE BRIGANT – MORINIÈRE – PERES-RAVOUX – SUC – PHILIPPE – GUEHL – LE BIHAN – CADIOU – DAGORN – LE BERRE – JEFFROY.

Procuration : LOPES donne procuration à LE BRIS
PETIBON donne procuration à HENAFF

Secrétaire de séance : PHILIPPE

Adoption du procès-verbal du 5 mai 2011 :

Le procès-verbal n'aurait pas été expédié à tous les membres du Conseil Municipal. L'adoption de ce procès-verbal est reportée.

❖ SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose que le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur les objectifs du projet de Schéma de la Coopération Intercommunale (SDCI). Mr Le Préfet demande aux collectivités de se prononcer avant le 25 août 2011.

La loi du 16 novembre 2010 définit trois objectifs :

- Achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées
- Rationnaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants
- Simplifier l'organisation par la suppression de syndicats

Dans le cadre de ces axes, le projet de SDCI prévoit l'intégration de la commune de Perros-Guirec ; la fusion de LTA et des Communautés de Communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra ; la dissolution de syndicats intervenant en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement ; la rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des services publics (aides à la personne).

Le Maire présente le document examiné par le bureau de LTA, le 14 juin 2011 et note que cette instance propose de « prendre acte » de l'objectif 16 (rationalisation des syndicats intervenants en matière de gestion des services publics).

Mr Le Maire est défavorable au contenu de l'objectif 16 et propose que les services à la personne restent sous gouvernance communale.

Mr LAMANDE dit que le service à la personne ne représente pas la « tasse de thé » de l'agglomération ; il appartient au Conseil Municipal de faire des propositions.

Mr Le Maire aborde ensuite le projet de fusion de LTA et des Communautés de Communes et considère que cette opération ne peut être fondée que sur le volontariat des structures et se dit défavorable à cet article n°9.

Mr LAMANDE dit que Beg ar C'hra a déjà pris l'initiative de rencontrer LTA sur le projet de fusion : il serait judicieux de ne pas se prononcer par un avis défavorable sur l'objectif n°9.

Mr LE BERRE s'interroge sur la position du Préfet en cas de refus des élus.

Le Maire pense que le Préfet connaîtra des difficultés pour la mise en place d'un schéma de coopération sans l'accord des collectivités.

Mr LE BRIS fait le constat du retrait des services publics de l'Etat dans les communes ; il n'y a plus de contacts directs avec les gens ; on sent le risque de voir partir les services sur Lannion.

Mr LE BRIS dit son accord avec la proposition de Mr Le Maire. Les élus plestinais ne sont pas anti-communauté d'agglomération mais le service à la personne c'est très important.

Mr LAMANDE dit que les propositions des formations politiques ne remettent pas en cause la réforme.

Mme PERES RAVOUX considère que le projet semble être imposé dans des délais très courts ; c'est un déni de démocratie. C'est une manipulation, une situation très grave qui impose une réponse défavorable sur la procédure.

Mr Le Maire dit avoir participé récemment à une présentation par les services de l'Etat de « relais de services publics » : l'utilisateur utiliserait un « vidéo guichet » pour l'obtention des formulaires administratifs ou l'achat de billets SNCF.

Mr JEFFROY admet que certains regroupements de collectivités donnent des résultats satisfaisants. Il y a un problème local, une particularité Lannionaise dans la mesure où la Communauté de Communes de Beg ar C'hra exerce les compétences en matière de services à la personne. Les autres communautés n'ont pas cette compétence. Il ne faut pas que LTA prenne les « services à la personne ».

Le Maire reprend le projet de délibération examiné par le bureau communautaire du 14 juin 2011 et propose :

- De prendre acte de l'objectif n°3 : intégration de la commune de Perros Guirec,
- Donner un avis réservé sur l'objectif n°9 : fusion de LTA et des Communautés de Communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et préciser que toute fusion doit être basée sur le volontariat,
- Donner un avis défavorable sur l'objectif 14 : dissolution des syndicats intervenant en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement,
- Donner un avis défavorable sur l'objectif 15 : rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des équipements publics dont les syndicats mixtes gérant les infrastructures (fusion aéroports de St Briec et Lannion Côte des Granit),
- Donner un avis défavorable sur l'objectif 16 : rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des services publics.

Mr LAMANDE dit qu'il n'approuvera pas le texte qui vient d'être proposé.

Mr le Maire souligne qu'il faut clairement s'opposer au transfert de compétence en ce qui concerne les services à la personne.

Mr MORINIERE dit également qu'il faut se prononcer contre l'objectif n°16 et manifeste, par contre, son accord sur les autres objectifs.

Le Maire soumet le texte proposé au vote de l'assemblée :

- Favorable : 16
- Abstention : 2

❖ REVISION DU P.L.U. – BUREAU D'ETUDES :

Le Maire expose que 4 propositions ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres. GEOLITT et D2L BETALI ont été reçus en audition le 24 juin 2011.

La commission propose de retenir le Cabinet D2L BETALI pour un montant de 53 700 €. Le bureau d'études commencera à travailler en septembre avec l'établissement d'un diagnostic et l'élaboration du P.A.D.D. Une étude sur le recensement des zones humides est menée parallèlement par les B.V. de Lannion Trégor Agglomération.

❖ OPERATION AMENAGEMENT FONCIER –D.C.E. PLANTATIONS :

Le Maire présente les éléments du D.C.E. :

- Haie à plat : 24 200 ml
- Haie sur talus : 32 000 ml
- Regarnis : 16 400 ml

Une densité importante de gibier a été constatée ; il faut donc prévoir la protection des jeunes plants.

L'estimation du marché est de 508 000 € HT ; le dispositif Breizh Bocage prend en charge 90 % du HT.

Le lancement de la consultation est programmé pour juillet.

Le Conseil Municipal donne son accord à ces travaux et au financement annoncé.

❖ ESPACE AN DOURMEUR – AVENANTS BP METAL ET ROUSSEAU :

Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants :

- Rousseau – lot n°17 : pose d'un voyant extérieur au-dessus de la porte de la chaufferie pour un montant de 483,16 € TTC
- BP METAL – lot n°9 : fourniture et pose de serrure anti-panique 3 points pour un montant de 368,28 € TTC.

❖ RESSOURCES HUMAINES – REGLEMENT DE FORMATION – AMENAGEMENT DE POSTE DE TRAVAIL AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Maire présente le projet de règlement de formation qui comprend les dispositifs obligatoires et non obligatoires.

Les formations obligatoires :

- Formation d'intégration (5 jours dans l'année de formation)
- Formation de professionnalisation.

Les formations non obligatoires :

- Formation de perfectionnement
- Formation de préparation à concours et examens professionnels
- Formation personnelle
- Le règlement de formation déterminera également les conditions d'accès à la formation, les modalités de prise en charge des frais de transport, repas et hébergement.

Le projet qui vient d'être proposé sera soumis au Comité technique paritaire.

❖ AMENAGEMENT D'UN POSTE DE TRAVAIL AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Mr le Maire dit qu'une mesure de maintien dans l'emploi est proposée par le Comité Médical après aménagement du poste de travail.

Une étude ergonomique a été réalisée. Les mesures suivantes sont préconisées :

- Remplacement des chaises du restaurant scolaire (5,6 kg) par des chaises plus légères (3,6 à 3,9 kg) et faciles à positionner sur les tables :

- Chaise « appui sur table » coque multipliée hêtre – piétement luge en tube aluminium :

150 chaises X 63,36 € HT = **9 504 €**

(Finition teintée)

- Chariot à casiers à niveau constant : **629,10 €**
(Capacité 6 paniers 500 X 500 HT 115 mm ou 10 paniers 500 X 500 HT 75 mm)

- Chariot vaisselle haut 3 niveaux **650 €**
(Capacité 450 assiettes)

- Douchette pour plonge **1000 €**
- | | |
|--------------|--------------------|
| Total € HT : | 11 783,10 € |
| TVA | 2 309,48 |
| TTC | 14 092,58 € |

FINANCEMENT SOLLICITE : F.I.P.H.F.P. : 10 000 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'aménagement de poste proposé par l'ergonome du centre de gestion.

❖ ESPACE AN DOUR MEUR – TARIFS SAISON 2011-2012 – LOCATION DE LA CUISINE – CONVENTION RIMAT :

○ Location de la cuisine :

Mr HENAFF présente le projet de location de la cuisine dans le cadre d'une activité de découverte des produits régionaux sur le marché de Plestin avec élaboration d'un menu et dégustation.

Le tarif est de 50 € par séance (de 10h à 14h, le dimanche)

○ Tarifs saison 2011-2012 :

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

Date	À	Nom	Titre spectacle	Cat .	Adulte abonné	Enfant abonné	Plein tarif adulte (réservation)	Plein tarif enfant (réservation)	Adulte Guichet	Réduit Guichet	Enfant Guichet
07/10/11	21h	Suonare e Cantare	Alla Napoletana	/	15	Gratuit (- de 12)	20	Gratuit (-de 12)	20	15	Gratuit (- de 12)
22/10/11	21h	Gérard Blanchard	Brassens, c'est du bleu	A1	20	12	37	23	28	24	17
30/10/11	15h	Eric Moreau/Alexia Carr	Les voies de l'Amour de Paris à Berlin	C	9	6	15	10	13	11	8
06/11/11	15h	Ebrel/LeBuhé/Vassallo		B2	12	8	29	19	17	14	10
25/11/11	21h	Compagnie d'Icidence	Chut	B1	14	10	31	21	20	17	13
09/12/11	21h	Arcahuetas		B2	12	8	29	19	17	14	10
20/01/12	21h	Amañ Octet	Amañ Octet	B1	14	10	31	21	20	17	13
03 ou 04/02/12	21h	Carte blanche à Hirundo Rustica		C	9	6	15	10	13	11	8
26/02/12	15h	La cerise sur le gâteau		D	offert	offert	/	/	4	2	2
16/03/12	21h	Ziveli Orkestar		B2	12	8	29	19	17	14	10
06/04/12	21h	Philippe Marlu	Méfiez-vous des petites filles	C	9	6	15	10	13	11	8
15/04/12	15h	La cerise sur le gâteau		D	offert	offert	/	/	4	2	2
27/04/12	21h	Trio EDF		C	9	6	15	10	13	11	8
16/06/12	21h	Carte blanche aux jeunes plestinais		C	9	6	15	10	13	11	8

Catégorie A1 ou A2 : Spectacles d'artistes connus médiatiquement

Catégorie B1 ou B2 : Spectacles d'artistes confirmés et reconnus

Catégorie C : Spectacles d'artistes moins connus à découvrir

Le tarif réduit s'applique aux groupes d'au moins 8 personnes, aux comités d'entreprises partenaires, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et de l'AAH, aux intermittents du spectacle et aux habitants de Plestin les Grèves.

Le tarif enfant est valable jusqu'à 18 ans.

Le tarif plein est appliqué aux personnes réservant des places à l'avance sans prendre d'abonnement.

Le tarif « guichet » correspond à celui appliqué aux places vendues le jour de la représentation.

Il est moins cher qu'une place réservée à l'avance mais comprend le risque qu'il n'y ait plus d'entrées disponibles.

Le système d'abonnement est automatiquement proposé lorsqu'un minimum de 3 spectacles sont sélectionnés dans le formulaire d'abonnement. Celui-ci est gratuit, non-nominatif et permet de bénéficier de tarifs plus avantageux.

L'abonnement donne le droit d'assister gratuitement à l'un des deux spectacles de théâtre amateur proposés sous la rubrique « La cerise sur le gâteau ».

Aucun billet ne sera repris ni échangé, sauf en cas de report ou d'annulation d'un spectacle.

Les différentes réductions de coûts de billetterie ne seront pratiquées que sur présentation des justificatifs.

Les paiements s'effectuent par espèce, carte bleue ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

A2 :

Adulte abonné	Enfant abonné	Plein tarif adulte (réservation)	Plein tarif enfant (réservation)	Adulte Guichet	Réduit Guichet	Enfant Guichet
16	11	33	22	24	20	15

○ Invitations – places gratuites :

- L'assemblée approuve la mise à disposition d'invitation et places gratuites pour les associations locale qui organisent des loteries ou kermesses (10 % maximum des places pour la promotion des spectacles)

- Convention de partenariat RIMAT :

Mr HENAFF dit l'intérêt pour la commune et la salle An Dour Meur d'accueillir un des concerts du Festival de musique de Lanvellec et du Trégor.

La commune met gracieusement à disposition l'espace An Dour Meur, l'équipe d'accueil et technique ainsi que les techniciens pour le montage, réglage des éclairages. La collectivité prend en charge la vente des billets ainsi que l'organisation du vin d'honneur à l'issue du concert.

Mr HENAFF précise que la commune devra clairement apparaître en qualité de « ville partenaire » sur les supports de communication.

❖ JURISPRUDENCE – PRISE EN CHARGE DES EXTENSIONS DU RESEAU ELECTRIQUE :

Mr le Maire présente la demande de CU de Mr et Mme LE JONCOUR ; après étude par ERDF le coût du raccordement de la ferme de Traou An Dour au réseau s'élève à 2 240 € HT.

Mr et Mme LE JONCOUR ont donné leur accord pour payer ces travaux. Le Conseil Municipal adopte la convention fixant les modalités financières et techniques de cette opération.

Le Maire évoque ensuite les travaux ERDF pour les projets ROUSVAL et GUILLOU. Il conviendra de négocier la répartition du coût des extensions du réseau.

❖ JURES D'ASSISES – TIRAGE AU SORT :

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de neuf noms sur les listes électorales : KERVEILLANT Michel, DALLOT Virginie, BOUGET David, MELL Joséphine, GUIFFES Jean Claude, ABALAIN Danielle, PIRIOU Alain, BOULANGER Yves, BOUILLON Françoise.

❖ DEMANDE DE SUBVENTION - 2011 :

Une subvention de 200 € est accordée au Réseau Gérologique (C.L.I.C.).

❖ CAMPING DE SAINT EFFLAM – CONVENTION L.T.A. – VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (V.A.E.) :

Mr le BERRE présente la convention proposée par L.T.A. pour la mise à disposition de vélos à assistance électrique dans les campings du territoire pour la saison 2011. Les retours d'expériences permettront éventuellement un développement de cette activité. La commune loue 6 V.A.E. à

L.T.A. pour 1 200 €. Le camping prend en charge la location des vélos aux tarifs de 3 € la ½ journée et 5 € la journée.

Le Conseil approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- **Eglise – traitement fongicide des maçonneries et bois :**
Un premier devis a été établi pour un montant de 13 588,95 € TTC.
Les « bâtiments de France » souhaitent demander d'autres devis.
- **Camping municipal – remboursements d'arrhes :**
Remboursements d'arrhes pour raisons médicales pour des locations.
Montant total : 653 €
- **Changement d'adresse – demande de Mr et Mme QUIGUER :**
Adresse retenue : Pen Ar Vern Huellan
- **Location copieur pour le secrétariat de la mairie et l'école maternelle :**
Le Conseil municipal décide de retenir la société « VB » aux conditions suivantes :
 - Copieur KYOCERA - mairie : 348,66 € HT par trimestre
 - Copie noir et blanc : 0,0043 €
 - Copie couleur : 0,043 €
 - Copieur KYOCERA – école maternelle : 75 € HT par trimestre
 - Copie noir et blanc : 0,006 € HT
- **Camping – activités de restauration pendant l'été :**
 - LE SAUX Thierry : pizza : le mercredi
 - DENMAT Julie : crêpes : le vendredi
 - PLISTIN PESKET : moules frites : le jeudi
- **Contentieux OGEC Notre Dame / Commune – honoraires de l'avocat :**
Une audience en cour d'appel (Nantes) s'est tenue le 6 juin 2011. La décision devrait intervenir sous un mois. Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une provision de 956,80 € TTC à Maître DEMAY.
- **VIGIPOL – assemblée générale à Plestin-les-Grèves :**
Mr SUC représentera le Conseil Municipal
- **Maison du Tourisme – nouveau projet :**
Le Maire présente le nouveau projet proposé par Lannion Trégor Agglomération. Les terrasses ont disparu ; le bâtiment empiète d'environ 3 ml sur le parking de Kerilly.
- **Convention Syndicat de la Baie / commune – extension de réseau à Keranfloc'h :**
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat de la Baie qui prend en charge 30 ml. La commune participe pour 2548,15 €.
- **Remboursement visite médicale conduite poids lourds :**
Remboursement de 24,40 € à Mr LE GUERROUE.
- **Groupama – avenant aux contrats :**
Le Conseil Municipal adopte les mises à jour réglementaires proposées par Groupama.

- **Service Enfance Jeunesse – indemnisation des nuitées pour les camps :**
Le Conseil Municipal décide d'indemniser les nuitées pour les animateurs communaux sur la base de 5 heures au taux indiciaire de l'agent concerné.
- **Rectification de TVA sur la vente de la maison médicale :**
Le Centre des Finances Publiques de Lannion réclame 67 081 € de TVA + des intérêts de retard de 7 781 €. Le Maire précise que le médiateur des services fiscaux est saisi.
- **Cheminement pour piétons le long du Douron :**
Mr DANIEL présente les projets d'acquisition du Foncier le long du Douron pour permettre la continuité du cheminement pour piétons. Les terrains de Mme TOCQUER, Mme HENRY et Mme DUPORT sont concernés par le projet.
- **Acquisition foncière – terrain Rolland – station d'épuration :**
Mr ROLLAND a donné son accord pour la vente à la commune de la parcelle J875. Ce terrain permettra l'implantation d'une unité de concentration des boues à proximité des silos existants.
- **Service Enfance Jeunesse – tarifs 2011 :**
Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2011 :

Secteur enfance 3 - 12 ans

Tarifs réduits pour famille nombreuse

Journée & demi-journée : à déduire

- 20% au 2^{ème} enfant présent en même temps que le premier.
- 30% au 3^{ème} enfant présent en même temps que les 2 premiers.
- 50% au 4^{ème} enfant présent en même temps que les 3 premiers.
- Gratuité au 5^{ème} enfant présent en même temps que les 4 premiers.

Tarif « Trimestre » :

Le tarif « trimestre » sera appliqué si entre deux facturations, une fréquentation d'au moins un mercredi sur deux est constatée.

Centre de loisirs sans hébergement pendant les mercredis

Quotient familial	Journée occasionnelle	Journée trimestre	Demi-journée occasionnelle	Demi-journée trimestre	Repas
< 535	6,10	4,50	5	2,80	2,80
535 à 850	8,10	6,20	5,20	4	
851 à 1050	10,10	7,80	5,50	5	
1051 à 1300	11,70	9,50	6,50	6	
> à 1301	15	13	10	8	

Centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires

Quotient familial	Journée		Demi-journée		Semaine		Semaine demi-journée		Repas
	CAF	MSA	CAF	MSA	CAF	MSA	CAF	MSA	
< 535	4,10	6,10	3	5	17	27	14,5	22,5	2,80
535 à 850	8,10		5,20		36		23,50		
851 à 1050	10,10		5,50		42		25		
1051 à 1300	11,70		6,50		49		30		
> à 1301	15		10		60		45		

Camps secteur Enfance et Jeunesse

Quotient familial	Séjours de vacances	Séjours accessoires		Chantier	Trégor express
	Journée Grands camps à l'extérieur	Bretagne			
< 535	23	CAF	MSA	130	40
		10	19		
535 à 850	25	16	20,5		50
851 à 1050	27	22,50			60
1051 à 1300	30	25,40			70
> à 1301	35	32			80

Versement d'arrhes :

35 € seront systématiquement exigés pour confirmer la réservation des séjours en Bretagne

30% pour les séjours Neige et Grands camps à l'extérieur

Nuitée au centre de loisirs : 9 €

Secteur jeunesse

Tarifs pour centre de loisirs 11-15 ans pour l'été uniquement

Quotient familial	Demi – journée (matin ou ap-midi) X 2 pour la journée	Semaine
< 535	4,50	22
535 à 850	5,20	26
851 à 1050	6,00	30
1051 à 1300	7,00	40
> à 1301	8,00	50

Tarifs de l'accueil périscolaire :

Quotient familial	Tarif à l'heure
QF < 641	0.30 euros
641 < QF < 1114	0.50 euros
1114 < QF	0.80 euros

3 ème enfant présent en même temps : ½ tarif

4 ème enfant présent en même temps : gratuité

Repas (petit déjeuner / Goûter) : 0,50

Carte YAOUANK : Forfait 11ans et plus

La carte comporte 10 points et vaut 10 € soit 1 € / le point.

- **Service Enfance Jeunesse : - stagiaire BAFA :**

Le Service Enfance Jeunesse accueille des stagiaires BAFA en juillet et août ; il est décidé le versement d'un dédommagement de 100 € par semaine.

- **Aide aux projets de jeunes :**

Mr HENAFF dit que la commission qui examine les projets de jeunes propose de subventionner un projet de séjour culturel en Allemagne sur le thème de la « réunification et la jeunesse de Berlin ».

Le Conseil Municipal vote une aide de 500 € pour le dossier de Léna Kerveillant et Anna Metral.

- **Acquisition d'un camion 3,5 T pour les Services Techniques :**

Le Maire présente les offres de fournisseurs (Etoile d'Armor, garage des Côtes d'Armor, Corre Automobile, Martenat de Trémuson).

Le Conseil Municipal retient la proposition de MARTENAT pour un véhicule IVECO 35C13. Cette entreprise met à disposition un véhicule en location (300 € HT par mois) jusqu'à la livraison du camion neuf.

- **Rénovation des courts de tennis de Kergall :**

La société SARL ALVETE et ENVIROSPORT ont répondu à la consultation. Les offres financières sont pratiquement identiques ; par contre la proposition technique d'ENVIROSPORT s'accompagne d'une garantie contractuelle de 8 ans (5 ans pour ALVETE).

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société ENVIROSPORT pour un montant de 19 566,56 € TTC.

- **Indemnité forfaitaire de déplacement – Mme LANCELOT :**

Le Maire propose le versement d'une indemnité annuelle de 210 € à Mme LANCELOT pour ses déplacements au centre nautique et au CLSH avec son véhicule personnel. Accord du Conseil Municipal.

- **Régime indemnitaire – ATSEM :**

Le Conseil décide de mettre en place le régime indemnitaire pour les ATSEM principal 2^{ème} classe : IAT avec coefficient de 1 à 8. Le montant de référence au 1/07/2010 est de 469.67 €.

- **Rapport annuel – Syndicat de la Baie – 2010 :**

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : le nombre d'abonnés est de 3097 soit une augmentation de 1.47 % par rapport à 2009 ; la consommation moyenne est de 82 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau est de 83.7% en 2010. Le prix a évolué de 3% environ. L'assemblée communale approuve le rapport 2010.

- **Spectacle SERENDOU – Espace AN DOURMEUR – tarifs :**

Le Conseil adopte les tarifs suivants :

- Tarif plein : 7 €
- Tarif réduit : 4 €

- **Convention Trégor Handball :**

Mr LE BRIGANT expose que la convention Trégor Handball prévoit l'intervention d'un éducateur sportif à raison de 255 heures par an pour le club de handball de la commune. La commune finance 127.5 h, soit une somme de 1 530 €. Le rôle de l'animateur touche aux domaines suivants :

- Aide à l'encadrement des clubs
- Formation de cadres
- Animation dans le cadre de dispositifs municipaux et scolaires

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention proposée par Trégor Handball.

- **Agenda 2012/2014 - proposition Médiacolor :**
Mr LE BRIGANT présente le dossier de Mr SALAUN (Médiacolor) pour la conception et réalisation de l'agenda Plestinais pour 2012-2014.
Le prestataire se charge de prospecter et recueillir la publicité pour assurer le financement de l'opération. Les tarifs des encarts varieront de 150 à 300 €. Le contrat est signé pour une période de 3 années.
Accord du Conseil Municipal.
- **Tarif envoi de fax :**
La Poste n'apporte plus le « service fax » à ses usagers. Le secrétariat de la Mairie est sollicité pour cette prestation. Il convient de fixer des tarifs.
Le Conseil Municipal retient les tarifs suivants :
 - Envoi fax (1^{ère} page) : 2.70 €
 - Envoi pages suivantes : 2.40 € (par page)
 Mr LAMANDE suggère d'écrire à La Poste pour marquer la désapprobation du Conseil Municipal devant la suppression des services.
- **Rénovation du cadastre :**
Le Maire expose que le cadastre est rénové dans le cadre de l'aménagement foncier. Il reste à traiter les zones urbaines. Le Conseil Municipal demande au service du cadastre la rénovation des secteurs hors aménagement foncier.
- **Profil de baignade :**
Le Maire indique que Lannion Trégor Agglomération a lancé l'étude sur les « profils de baignade ».
- **Contrat de maintenance :**
Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du contrat maintenance proposé par la société CRAWFORD ; il s'agit d'une maintenance corrective et préventive des portes sectionnelles des ateliers des services techniques. Le coût annuel est fixé à 561 €.
- **Comité de Saint Sébastien :**
Le Comité de Saint Sébastien verse à la commune une participation de 1 200 € pour la restauration de retable de la chapelle.
- **Camping – premières tendances fréquentation – divers :**
Mr LE BERRE donne quelques pourcentages sur l'avant saison : +22% en avril, -28% en mai, stabilité.
Proposition forfait camping car : 50 m² sans électricité : 10 €.

La location des VAE à commencé au camping municipal.
- **Embellissement de la commune :**
Mr LE BERRE annonce l'implantation de panneaux didactiques sur le sentier ornithologique.
- **Fleurissement – maisons fleuries :**
Mr DANIEL dit que le concours des maisons fleuries n'est pas organisé cette année.

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire

A. LUCAS